

## 3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented MONOCURE 3D PTY LTD

Chemwatch Code d'alerte du risque: 2

Chemwatch: 5396-62  
Version Num: 7.1  
Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 23/09/2021  
Date d'impression: 30/01/2022  
L.REACH.FRA.FR

### SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented
Nom Chimique	Sans Objet
Synonymes	Pas Disponible
Formule chimique	Sans Objet
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	MONOCURE 3D PTY LTD
Adresse	Unit 16 / 364 Park Rd Regents Park NSW 2143 Australia
Téléphone	+61 2 9738 5340
Fax	Pas Disponible
Site Internet	<a href="http://www.monocure3d.com.au">www.monocure3d.com.au</a>
Courriel	support@monocure3d.com.au

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33 4 26 69 99 66
Autres numéros de téléphone d'urgence	+61 2 9186 1132

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H317 - Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H412 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	Attention

3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented

Déclaration(s) sur les risques

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclaration(s) supplémentaires

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

Déclarations de Sécurité: Prévention

P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P261	Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Déclarations de Sécurité: Réponse

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	--

2.3. Autres dangers

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions\*.

Une exposition peut provoquer des effets irréversibles\*.

Possibles sensibilisateurs respiratoires\*.

oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Figurant dans le règlement Europe (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
--	---

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1.68987-79-1 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.non disponible	>60	ACRYLATED URETHANE	EUH204 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1.57472-68-1 2.260-754-3 3.Pas Disponible 4.01-2119484629-21-XXXX	<20	diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H315, H318, H317, H335 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1.42978-66-5 2.256-032-2 3.607-249-00-X 4.01-2119484613-34-XXXX	<10	diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires), Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2; H315, H319, H317, H335, H411 [2]	STOT SE 3; H335: C ≥ 10 %	Pas Disponible

## 3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	[%poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1.13463-67-7 2.236-675-5 3.022-006-00-2 4.01-2119489379-17-XXXX	<5	dioxyde-de-titane	Cancérogénicité, catégorie de danger 2; H351 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1.75980-60-8 2.278-355-8 3.015-203-00-X 4.01-2119972295-29-XXXX	<5	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2; H361f [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1.606-28-0 2.210-112-3 3.Pas Disponible 4.01-2120103325-72-XXXX	<1	2-benzoylbenzoate-de-méthyle	Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1; H317, H410 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1.162881-26-7 2.423-340-5 3.015-189-00-5 4.01-2119489401-38-XXXX 01-2119970373-35-XXXX 01-2119936813-33-XXXX 01-2119900459-37-XXXX 01-2120096090-61-XXXX 01-2120071395-54-XXXX 01-2119886680-27-XXXX 01-2119944153-43-XXXX 01-2120054543-60-XXXX	<1	oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1A, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4; H317, H413 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>Légende:</b>		1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne			

## SECTION 4 Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire.</li> <li>▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> <li>▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</li> </ul>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.</li> <li>▶ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible).</li> <li>▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.</li> <li>▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Donnez un verre d'eau immédiatement.</li> <li>▶ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.</li> </ul>

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

## SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

- ▶ De petites quantités d'eau au contact de liquide chaud peuvent réagir violemment avec la génération d'un volume important de mousse collante chaude semi-solide en expansion rapide.
- ▶ Présente un risque additionnel quand la lutte incendie est dans un espace confiné.
- ▶ Refroidir avec grandes quantités d'eau réduit ce risque.
- ▶ Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.
- ▶ Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Incompatibilité au feu</b>	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
-------------------------------	--

## 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Lutte Incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.</li> <li>▶ Peut être violemment réactif. Peut exploser.</li> <li>▶ Mettez un vêtement qui protège tout votre corps.</li> <li>▶ Portez un appareil respiratoire.</li> </ul>
-----------------------	---

## 3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented

<b>Risque D'Incendie/Explosion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Combustible.</li> <li>▶ Risque d'incendie modéré si exposé à la chaleur ou à une flamme.</li> <li>▶ Quand chauffé à de hautes températures, se décompose rapidement en générant une vapeur qui augmente la pression et peut rompre les containers avec une libération de vapeur d'isocyanates inflammable et fortement toxique.</li> <li>▶ Brûle avec un dégagement de fumée âcre noire et de fumées toxiques.</li> <li>▶ La combustion produit des traces de cyanure d'hydrogène HCN fortement toxique plus des oxydes d'azote toxiques NOx et du monoxyde de carbone.</li> </ul> <p>Les produits de combustion comprennent: dioxyde de carbone (CO2) isocyanates et des quantités mineures de cyanure d'hydrogène oxydes d'azote (NOx) oxydes de phosphore (POx) oxydes de métal d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Peut émettre des fumées corrosives.</p>
------------------------------------	--

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Eclaboussures Mineures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Retirer toutes les sources d'allumage.</li> <li>▶ Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures.</li> <li>▶ Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau.</li> <li>▶ Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection.</li> <li>▶ Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.</li> <li>▶ Essuyer.</li> <li>▶ Placer dans un container adapté et étiqueté pour un traitement.</li> </ul>
<b>Eclaboussures Majeures</b>	<p>Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.</li> <li>▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.</li> <li>▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.</li> <li>▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.</li> <li>▶ Augmenter la ventilation.</li> <li>▶ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.</li> <li>▶ Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.</li> <li>▶ Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage.</li> <li>▶ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.</li> <li>▶ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.</li> <li>▶ Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains.</li> <li>▶ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.</li> </ul>

## 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## SECTION 7 Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Manipulation Sure</b>	<p><b>NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.</li> <li>▶ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré.</li> <li>▶ Evitez la concentration dans les trous et creux.</li> <li>▶ <b>NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé.</b></li> <li>▶ Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie.</li> <li>▶ Lors de la manipulation, <b>NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.</b></li> <li>▶ <b>N'utilisez PAS des seaux en plastique.</b></li> <li>▶ Evitez le contact avec des matériels incompatibles.</li> <li>▶ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.</li> <li>▶ Evitez les dégâts matériels sur les récipients.</li> <li>▶ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.</li> <li>▶ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.</li> <li>▶ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation</li> <li>▶ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.</li> </ul>
<b>Protection anti- Feu et explosion</b>	<p>Voir Section 5</p>
<b>Autres Données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conserver dans les containers d'origine.</li> <li>▶ Conserver les containers scellés.</li> <li>▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.</li> <li>▶ Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée.</li> <li>▶ Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture.</li> <li>▶ Protéger les containers contre des dommages physiques et vérifier régulièrement pour des fuites.</li> <li>▶ Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation.</li> </ul>

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## 3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented

<b>Conteneur adapté</b>	Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La polymérisation peut se produire lentement à température ambiante.</li> <li>▶ Le stockage requiert la stabilisation de l'inhibiteur et la surveillance de la quantité en oxygène dissout. Se reporter aux niveaux recommandés par le fabricant.</li> <li>▶ Ne pas trop remplir les containers, il est nécessaire de laisser un espace au-dessus du produit.</li> <li>▶ Un barbotage ou un étouffement avec un gaz sans azote ou sans oxygène peut désactiver le stabilisateur.</li> </ul> <p>Conservé en-dessous de 38 deg. C.</p> <p>Eviter une réaction avec l'eau, les alcools, les bases fortes, les alcalis, les composés métalliques et les solutions de détergents. Les réactions avec l'eau peuvent générer un volume important de mousse, de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et de chaleur. La production de mousse dans un espace confiné peut engendrer des pressions. Les isocyanates attaqueront et fragiliseront certains plastiques et colles.</p>

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	cutanée 2.77 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 24.48 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) <i>cutanée 1.66 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 7.24 mg/m<sup>3</sup> (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 2.08 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i>	0.003 mg/L (L'eau (douce)) 0 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.034 mg/L (Eau (Marine)) 0.009 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.001 mg/kg soil dw (sol) 100 mg/L (STP)
diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxyméthyl-2,1-éthanediyle]	cutanée 1.7 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 2.94 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique)	0.007 mg/L (L'eau (douce)) 0.001 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.73 mg/L (Eau (Marine)) 0.033 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.003 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.002 mg/kg soil dw (sol) 100 mg/L (STP)
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	cutanée 0.233 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 0.822 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) <i>cutanée 83.3 µg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 0.145 mg/m<sup>3</sup> (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 83.3 µg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i>	1.4 µg/L (L'eau (douce)) 0.14 µg/L (Eau - libération intermittente) 14 µg/L (Eau (Marine)) 0.115 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 11.5 µg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 22.2 µg/kg soil dw (sol)
2-benzoylbenzoate-de-méthyle	cutanée 0.104 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 0.367 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) <i>cutanée 0.052 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 0.184 mg/m<sup>3</sup> (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 0.052 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i>	9.16 µg/L (L'eau (douce)) 0.916 µg/L (Eau - libération intermittente) 91.6 µg/L (Eau (Marine)) 0.219 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.022 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.041 mg/kg soil dw (sol) 10 mg/L (STP)
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	cutanée 3 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 7.84 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) cutanée 3.33 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) inhalation 7.84 mg/m <sup>3</sup> (Systémique aiguë) <i>cutanée 1.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 1.93 mg/m<sup>3</sup> (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 1.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>cutanée 1.67 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) *</i> <i>inhalation 1.93 mg/m<sup>3</sup> (Systémique aiguë) *</i> <i>Oral 1.67 ng/kg bw/day (Systémique aiguë) *</i>	0.8 µg/L (L'eau (douce)) 0.8 µg/L (Eau - libération intermittente) 0.8 µg/L (Eau (Marine)) 0.712 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.712 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 12.8 µg/kg soil dw (sol) 1 mg/L (STP)

\* Les valeurs pour la population générale

## Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

## DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME	dioxyde-de-titane	Titane (dioxyde de), en Ti	10 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

## Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
dioxyde-de-titane	30 mg/m <sup>3</sup>	330 mg/m <sup>3</sup>	2,000 mg/m <sup>3</sup>

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
ACRYLATED URETHANE	Pas Disponible	Pas Disponible
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Pas Disponible	Pas Disponible
diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxyméthyl-2,1-éthanediyle]	Pas Disponible	Pas Disponible
dioxyde-de-titane	5,000 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible

3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Pas Disponible	Pas Disponible
2-benzoylbenzoate-de-méthyle	Pas Disponible	Pas Disponible
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	Pas Disponible	Pas Disponible

**Banding d'exposition professionnelle**

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	E	≤ 0.1 ppm
diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	E	≤ 0.1 ppm
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	E	≤ 0.01 mg/m <sup>3</sup>
2-benzoylbenzoate-de-méthyle	D	> 0.01 to ≤ 0.1 mg/m <sup>3</sup>
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	E	≤ 0.01 mg/m <sup>3</sup>
<b>Notes:</b>	<i>bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.</i>	

**DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX**

**8.2. Contrôles de l'exposition**

<p><b>8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié</b></p>	<p>L'aspersion de produit ou le mélange de produit avec d'autres éléments doit être réalisé dans des conditions conformes aux réglementations locales. Une ventilation d'extraction locale ainsi qu'un appareil intégral à respiration d'air pur (hotte ou casque) sont habituellement requis. Le personnel non-protégé doit quitter la zone d'aspersion.</p> <p>REMARQUE : Les vapeurs d'isocyanates ne seront pas absorbées correctement par les respirateurs de vapeur organiques. Les contaminants aériens générés dans un lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" différentes qui, à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais en circulation nécessaire à l'élimination effective des contaminants.</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Type de Contaminant :</td> <td>Vitesse de l'Air :</td> </tr> <tr> <td>Spray direct, peinture par spray dans des lieux clos, remplissage de cuve, chargement de convoyeur, poussières de concassage, libération de gaz (génération active dans une zone à déplacement d'air rapide)</td> <td>1-2,5 m/s (200-500 f/min.)</td> </tr> </table> <p>Dans chaque plage, la valeur appropriée dépend de :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Valeur basse de la plage</th> <th>Valeur haute de la plage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1: Pièce avec courant d'air minimal ou favorable à la capture</td> <td>1: Air ambiant en mouvement</td> </tr> <tr> <td>2: Contaminants à faible toxicité ou faible nuisance uniquement</td> <td>2: Contaminants à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3: Intermittent, faible production.</td> <td>3: Production élevée, utilisation intense</td> </tr> <tr> <td>4: Large hotte ou large masse d'air en mouvement</td> <td>4: Petite hotte – contrôle du local uniquement</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une théorie simple montre la vitesse de l'air décroît rapidement avec la distance par rapport à l'ouverture pour un simple tuyau d'extraction. La vitesse décroît généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction et doit être ajustée en concordance avec la distance de référence de la source de la contamination. Par exemple, la vitesse de l'air pour un ventilateur d'extraction devrait être au minimum de 4-10 m/sec (800-2000 pieds/min.) pour l'extraction de solvants générés par une aspersion à 2 mètres de distance du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, produisant des déficits de performance au sein de l'appareil d'extraction, rendent essentiel la multiplication des vitesses d'air théoriques par un facteur 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou utilisés.</p>	Type de Contaminant :	Vitesse de l'Air :	Spray direct, peinture par spray dans des lieux clos, remplissage de cuve, chargement de convoyeur, poussières de concassage, libération de gaz (génération active dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min.)	Valeur basse de la plage	Valeur haute de la plage	1: Pièce avec courant d'air minimal ou favorable à la capture	1: Air ambiant en mouvement	2: Contaminants à faible toxicité ou faible nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité	3: Intermittent, faible production.	3: Production élevée, utilisation intense	4: Large hotte ou large masse d'air en mouvement	4: Petite hotte – contrôle du local uniquement
Type de Contaminant :	Vitesse de l'Air :														
Spray direct, peinture par spray dans des lieux clos, remplissage de cuve, chargement de convoyeur, poussières de concassage, libération de gaz (génération active dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min.)														
Valeur basse de la plage	Valeur haute de la plage														
1: Pièce avec courant d'air minimal ou favorable à la capture	1: Air ambiant en mouvement														
2: Contaminants à faible toxicité ou faible nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité														
3: Intermittent, faible production.	3: Production élevée, utilisation intense														
4: Large hotte ou large masse d'air en mouvement	4: Petite hotte – contrôle du local uniquement														
<p><b>8.2.2. Protection Individuelle</b></p>															
<p><b>Protection des yeux/du visage.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.</li> <li>▶ Masque chimique.</li> <li>▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. <b>NE mettez PAS des lentilles de contact.</b></li> </ul>														
<p><b>Protection de la peau</b></p>	<p>Voir protection Main ci-dessous</p>														
<p><b>Protection des mains / pieds</b></p>	<p><b>NOTE:</b> Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau.</p> <p>Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.</p> <p>La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être observé lors du choix final.</p> <p>L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p> <p>Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Fréquence et la durée de contact,</li> <li>▶ La résistance chimique du matériau du gant,</li> <li>▶ L'épaisseur du gant et</li> <li>▶ dextérité</li> </ul> <p>Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240</li> </ul>														

## 3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented

	<p>minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.</li> <li>▶ Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme.</li> <li>▶ Les gants contaminés doivent être remplacés.</li> </ul> <p>Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Excellente lorsque le temps de pénétration &gt; 480 min</li> <li>▶ Bonne lorsque le temps de pénétration &gt; 20 min</li> <li>▶ Juste quand le temps de pénétration &lt; 20 min</li> <li>▶ Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade</li> </ul> <p>applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé.</p> <p>Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants.</p> <p>Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant.</p> <p>Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques.</p> <p>Par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés.</li> <li>- Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres.</li> </ul> <p>Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ne PAS porter de caoutchouc naturel (gants en latex).</li> </ul> <p>Ne pas utiliser de gants en caoutchouc naturel</p> <p>Produits sans solvants ajoutés : porter des gants en nitrile</p> <p>Produits en combinaison avec des solvants : porter des gants épais (&gt;0.5 mm) en nitrile</p> <p>Remplacez les gants immédiatement en cas de fissure ou en cas de changement d'aspect (dimension, couleur, flexibilité, etc)</p> <p>Remarque: Le caoutchouc naturel, le néoprène, le PCV peuvent être affectés par les isocyanates.</p>
<b>Protection corporelle</b>	Voir Autre protection ci-dessous
<b>Autres protections</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Tenue complète.</li> <li>▶ Tablier en P.V.C.</li> <li>▶ Crème protectrice.</li> <li>▶ Crème nettoyante pour la peau.</li> <li>▶ Unité de lavement des yeux.</li> </ul>

**Produit(s) recommandé(s)****INDEX DE SELECTION DES GANTS**

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

"Forsberg Clothing Performance Index".

L(Les) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented

Matériel	CPI
PE/EVAL/PE	A

\* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

**REMARQUE:** Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

\* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

**Protection respiratoire**

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degré de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	A-AUS P2	-	A-PAPR-AUS P2
50 x ES	-	A-AUS P2	-
100 x ES	-	A-2 P2	A-PAPR-2 P2 ^

^ - Intégral

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée. Respirateur approvisionné en air couvrant tout le visage. Nombre total de CP : 582

**8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Voir section 12

**SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Pas Disponible		
<b>État Physique</b>	liquide	<b>Densité relative (l'eau = 1)</b>	1.12 @20C
<b>Odeur</b>	Pas Disponible	<b>Coefficient de partition n-octanol / eau</b>	Pas Disponible
<b>Seuil pour les odeurs</b>	Pas Disponible	<b>Température d'auto-allumage (°C)</b>	~300
<b>pH (comme fourni)</b>	6.5	<b>Température de décomposition</b>	Pas Disponible

## 3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented

Point de fusion / point de congélation (° C)	-10 (freezing pt.)	Viscosité (cSt)	<357.14
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	>100	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	>120	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Sans Objet	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité	Immiscible	pH en solution (Pas Disponible%)	Sans Objet
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

## 9.2. Autres informations

Pas Disponible

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Présence de matériaux incompatibles.</li> <li>▶ Le produit est considéré stable.</li> <li>▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.</li> </ul>
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

## SECTION 11 Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	<p>Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiés par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.</p> <p>La vapeur/brouillard peut être fortement irritante pour les voies respiratoires supérieures et les poumons ; une réponse peut être suffisamment sévère pour produire une bronchite et un œdème pulmonaire. De possibles symptômes neurologiques apparaissant d'une exposition aux isocyanates incluent maux de tête, insomnie, euphorie, ataxie, anxiété, névrose, dépression et paranoïa. Des perturbations gastro-intestinales sont caractérisées par une nausée et des vomissements. Une sensibilisation pulmonaire peut provoquer des réactions asthmes s'étalant de difficultés de respiration mineures à des attaques allergiques sévères ; ceci peut survenir à la suite d'une unique exposition aiguë ou peut se développer sans alerte pendant plusieurs heures après une exposition. Les personnes sensibilisées peuvent réagir à de très faibles doses et ne devraient pas être autorisées à travailler dans des situations permettant une exposition à ce produit. Une exposition continue de personnes sensibilisées peut conduire à une défaillance respiratoire à long terme. Un risque d'inhalation est augmenté à de hautes températures.</p>
Ingestion	<p>Le produit <b>N'A PAS ETE</b> classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.</p>
Contact avec la peau	<p>Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.</p> <p>Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante.</p> <p>Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p>
Yeux	<p>Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.</p>
Chronique	<p>Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire.</p> <p>Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.</p> <p>Ce produit contient un polymère avec un groupe fonctionnel considéré comme de souci élevé. Les acrylates pendants sont irritantes (sensibilité accrue par cause) et quelques espèces, telles que l'acrylate éthylique peuvent causer le cancer. La toxicité est inférieure pour une plus grande espèce parce qu'elles sont moins facilement absorbées par le corps. De quelque manière que même de grands polymères avec plus que ceux groupe réactif à haut risque ne peuvent pas être classifiés comme polymère à faible risque.</p> <p>Les personnes avec un historique d'asthme ou d'autres problèmes respiratoires ou qui sont connus comme étant sensibilisées ne devraient pas être engagées dans des travaux impliquant la manipulation d'isocyanates.</p> <p>[CCTRADE-Bayer, APMF]</p> <p>Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir, selon au moins une des Classes étudiées, des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles il n'existe toutefois que des données inappropriées pour faire une estimation satisfaisante.</p>

## 3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented

	Les vapeurs d'isocyanates sont irritantes pour les voies respiratoires et peuvent causer leurs inflammations, avec un cornage, un halètement, une détresse sévère, et même une perte de conscience et des fluides dans les poumons. Les symptômes sur le système nerveux qui peuvent apparaître incluent des maux de tête, des perturbations du sommeil, une euphorie, une incoordination, une anxiété, une dépression et une paranoïa. Les effets digestifs incluent nausée et vomissement. Des difficultés respiratoires imprévisibles peuvent apparaître après une période de tolérance et après un contact de la peau. Une inflammation allergique de la peau peut survenir, avec un érythème, des démangeaisons, des ampoules, et des cloques sur les mains et les pieds. Les personnes sensibles peuvent réagir à de très faibles niveaux et ne doivent pas être exposées à ce produit.	
3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
ACRYLATED URETHANE	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup> Oral(Rat) LD50; 4197 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit): 100 mg - SEVERE Skin (rabbit): 500 mg/24h-SEVERE
diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: >2000 mg/kg <sup>[2]</sup> Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit): 100 uL/24h SEVERE Skin (rabbit): 500 mg/24h Moderate
dioxyde-de-titane	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (hamster) LD50: >=10000 mg/kg <sup>[2]</sup> Inhalation(Rat) LC50; >2.28 mg/4h <sup>[1]</sup> Oral(Rat) LD50; >=2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup> Skin (rabbit) Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup> Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit): non-irritating * Skin (rabbit): non-irritating *
2-benzoylbenzoate-de-méthyle	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup> Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup> Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit): non-irritant * Skin (rabbit): non-irritant *
<b>Légende:</b>	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de ... Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

ACRYLATED URETHANE	Les vapeurs d'isocyanates sont irritantes pour les voies respiratoires et peuvent causer leurs inflammations, avec un cornage, un halètement, une détresse sévère, et même une perte de conscience et des fluides dans les poumons. Les symptômes sur le système nerveux qui peuvent apparaître incluent des maux de tête, des perturbations du sommeil, une euphorie, une incoordination, une anxiété, une dépression et une paranoïa. Les effets digestifs incluent nausée et vomissement. Des difficultés respiratoires imprévisibles peuvent apparaître après une période de tolérance et après un contact de la peau. Une inflammation allergique de la peau peut survenir, avec un érythème, des démangeaisons, des ampoules, et des cloques sur les mains et les pieds. Les personnes sensibles peuvent réagir à de très faibles niveaux et ne doivent pas être exposées à ce produit.
DIACRYLATE DE (1-MÉTHYL-1,2-ÉTHANEDIYL)BIS(OXY(MÉTHYL-2,1-ÉTHANEDIYLE))	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.
DIOXYDE-DE-TITANE	Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.
ACRYLATED URETHANE & 2-BENZOYLBenzoate-DE-MÉTHYLE	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.
DIACRYLATE D'OXYBIS(MÉTHYL-2,1-ÉTHANEDIYLE) & DIACRYLATE DE (1-MÉTHYL-1,2-ÉTHANEDIYL)BIS(OXY(MÉTHYL-2,1-ÉTHANEDIYLE)) & 2-BENZOYLBenzoate-DE-MÉTHYLE & OXYDE DE PHÉNYLE ET DE BIS(2,4,6-TRIMÉTHYLBENZOYL)-PHOSPHINE	Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d'anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées.
DIACRYLATE D'OXYBIS(MÉTHYL-2,1-ÉTHANEDIYLE) & DIACRYLATE DE (1-MÉTHYL-1,2-ÉTHANEDIYL)BIS(OXY(MÉTHYL-2,1-ÉTHANEDIYLE))	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition

3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented

**2,1-ÉTHANEDIYLE]]** soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulière) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus. Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillures et un épaississement de la peau.

toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	✗
Mutagenéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplissent pas les critères de classification  
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2.1. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
ACRYLATED URETHANE	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	96h	Poisson	1mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	2.2-4.64mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	16.7mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	22.3mg/l	2
diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	96h	Poisson	2.15mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	>4.6-10mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>28mg/l	1
	EC50	48h	crustacés	88.7mg/l	1
dioxyde-de-titane	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	BCF	1008h	Poisson	<1.1-9.6	7
	NOEC(ECx)	504h	crustacés	0.02mg/l	4
	LC50	96h	Poisson	1.85-3.06mg/l	4
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	3.75-7.58mg/l	4
	EC50	48h	crustacés	1.9mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	179.05mg/l	2
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	96h	Poisson	1mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	1-10mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>2.01mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	3.53mg/l	2
2-benzoylbenzoate-de-méthyle	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	96h	Poisson	4.64mg/l	2
	BCF	1008h	Poisson	<0.3-7.2	7
	LC50	96h	Poisson	9.16mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	15.8mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	26.8mg/l	2

### 3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	48h	crustacés	0.003mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	>0.09mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>0.26mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	>1.175mg/l	2

**Légende:** *Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration*

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	BAS	BAS
diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	BAS	BAS
dioxyde-de-titane	HAUT	HAUT
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	HAUT	HAUT
2-benzoylbenzoate-de-méthyle	BAS	BAS

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	HAUT (LogKOW = 6.1299)
diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	BAS (LogKOW = 2.0387)
dioxyde-de-titane	BAS (BCF = 10)
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	MOYEN (LogKOW = 3.8723)
2-benzoylbenzoate-de-méthyle	BAS (BCF = 14)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	BAS (KOC = 5396)
diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	BAS (KOC = 10)
dioxyde-de-titane	BAS (KOC = 23.74)
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	BAS (KOC = 188300)
2-benzoylbenzoate-de-méthyle	BAS (KOC = 515.4)

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✗	✗	✗
vPvB	✗	✗	✗
Critères PBT remplis?	non		
vPvB	non		

#### 12.6. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

#### 12.7. Autres effets néfastes

### SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit /	
	NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.

3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented

<b>emballage</b>	Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.
<b>Options de traitement des déchets</b>	Pas Disponible
<b>Options d'élimination par les égouts</b>	Pas Disponible

**SECTION 14 Informations relatives au transport**

**Etiquettes nécessaires**

<b>Polluant marin</b>	aucun
-----------------------	-------

**Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	Sans Objet
	Risque Secondaire	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	Sans Objet
	Code de classification	Sans Objet
	Etiquette de danger	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	quantité limitée	Sans Objet
	Code tunnel de restriction	Sans Objet

**Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	Sans Objet
	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet
	Code ERG	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	Sans Objet
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	Sans Objet
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Sans Objet
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet

**Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	Sans Objet
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités limitées	Sans Objet

3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented

**Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités Limitées	Sans Objet
	Équipement requis	Sans Objet
	Feu cônes nombre	Sans Objet

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Sans Objet

**14.8. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC**

Nom du produit	Grouper
ACRYLATED URETHANE	Pas Disponible
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Pas Disponible
diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	Pas Disponible
dioxyde-de-titane	Pas Disponible
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Pas Disponible
2-benzoylbenzoate-de-méthyle	Pas Disponible
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	Pas Disponible

**14.9. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG**

Nom du produit	Type de navire
ACRYLATED URETHANE	Pas Disponible
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Pas Disponible
diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	Pas Disponible
dioxyde-de-titane	Pas Disponible
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Pas Disponible
2-benzoylbenzoate-de-méthyle	Pas Disponible
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	Pas Disponible

**SECTION 15 Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**ACRYLATED URETHANE Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Sans Objet

**diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle) Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques  
Inventaire européen CE

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

**diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)] Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques  
Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

**dioxyde-de-titane Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

## 3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérigène pour l'homme

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

#### oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

#### 2-benzoylbenzoate-de-méthyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

#### oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Inventaire européen CE

Liste européenne des substances chimiques notifiées - ELINCS - 6ème publication - COM (2003) 642 du 29.10.2003

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

## RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
ACRYLATED URETHANE	68987-79-1	Pas Disponible	non disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	GHS07; Wng	H315; H319
2	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3	GHS07; Wng	H315; H319; H335
1	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; Eye Dam. 1; STOT SE 3	GHS05; Dgr	H315; H317; H318; H335
2	Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; STOT SE 3	GHS05; Dgr	H315; H317; H318; H335

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	57472-68-1	Pas Disponible	01-2119484629-21-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; Eye Dam. 1	GHS05; Dgr	H315; H317; H318
2	Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; Acute Tox. 4; STOT SE 3	GHS05; Dgr; GHS02	H315; H317; H318; H302; H335

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	42978-66-5	607-249-00-X	01-2119484613-34-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; Eye Irrit. 2; STOT SE 3	GHS09; GHS07; Wng	H315; H317; H319; H335; H411
2	Eye Irrit. 2; STOT SE 3; Aquatic Chronic 2; STOT SE 3; Flam. Liq. 3	GHS09; GHS08; Dgr; GHS02; GHS05	H317; H319; H335; H411; H370; H226; H314
1	Non classés	non disponible	non disponible
2	Non classés	non disponible	non disponible

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
-----------	------------	--------------	--------------

## 3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
dioxyde-de-titane	13463-67-7	022-006-00-2	01-2119489379-17-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Non classés	non disponible	non disponible
2	Acute Tox. 4; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; STOT RE 1; STOT SE 2; STOT SE 3; STOT RE 1; STOT SE 3; STOT RE 1; Aquatic Chronic 4; Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; STOT SE 3; STOT RE 1; STOT SE 3; STOT RE 1; Acute Tox. 4; STOT SE 3; STOT SE 3; STOT SE 3; STOT RE 1; STOT RE 1; STOT SE 3; STOT RE 1; STOT SE 3; Muta. 2; STOT SE 3; STOT SE 3; STOT SE 3; STOT SE 2; STOT RE 1	GHS08; Dgr; GHS02	H332; H335; H372; H350; H412; H315; H318; H302; H312; H334; H341; H226; H336; H371

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	015-203-00-X	01-2119972295-29-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Repr. 2; Aquatic Chronic 2	GHS09; GHS08; Wng	H361; H411
2	Repr. 2; Repr. 2; Repr. 2; Repr. 2; Aquatic Acute 1; Repr. 2; Aquatic Chronic 1; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Repr. 2	GHS08; GHS09; Dgr	H361; H317; H360; H361f; H410; H315; H319

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
2-benzoylbenzoate-de-méthyle	606-28-0	Pas Disponible	01-2120103325-72-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Aquatic Chronic 3		H412
2	STOT RE 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1; Eye Irrit. 2	GHS09; GHS08; Wng	H373; H410; H319

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	162881-26-7	015-189-00-5	01-2119489401-38-XXXX 01-2119970373-35-XXXX 01-2119936813-33-XXXX 01-2119900459-37-XXXX 01-2120096090-61-XXXX 01-2120071395-54-XXXX 01-2119886680-27-XXXX 01-2119944153-43-XXXX 01-2120054543-60-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Skin Sens. 1; Aquatic Chronic 4	GHS07; Wng	H317; H413
2	Aquatic Chronic 2; Acute Tox. 4	Wng; GHS07; GHS09	H317; H411

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

## état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Non (2-benzoylbenzoate-de-méthyle)
Canada - NDSL	Non (diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle); diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]; dioxyde-de-titane; oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine; oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non (ACRYLATED URETHANE)
Japon - ENCS	Non (ACRYLATED URETHANE)
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Non (diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle); 2-benzoylbenzoate-de-méthyle)
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Non (ACRYLATED URETHANE; 2-benzoylbenzoate-de-méthyle)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (ACRYLATED URETHANE; diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle); 2-benzoylbenzoate-de-méthyle)

Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire

Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

## 3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented

### SECTION 16 Autres informations

date de révision	23/09/2021
date initiale	24/04/2020

#### Codes pleins de risques de texte et de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques .
H350	Peut provoquer le cancer .
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes .
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
non disponible	

#### Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
6.1	20/08/2021	changement de classification en raison de calcul / mise à jour des risques base de données complète.
7.1	23/09/2021	prénom

#### autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

- EN 166 - Protection individuelle des yeux
- EN 340 - Vêtements de protection
- EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
- EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques
- EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

#### Définitions et abréviations

- ▶ PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ AIIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**3D Porcelene, Pro, Tuff and Dental Plus Resin Clear, Pigmented**

- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)